

Ordonnance Souveraine n° 333 du 13 décembre 2005 rendant exécutoire la Convention de Vienne sur les relations consulaires, adoptée à Vienne le 24 avril 1963

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	13 décembre 2005
Publication	Journal de Monaco du 23 décembre 2005 ^[1 p.3]
Thématiques	International - Général ; Relations diplomatiques et consulaires

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2005/12-13-333@2005.12.24>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Nos instruments d'adhésion à la Convention de Vienne sur les relations consulaires, adoptée à Vienne le 24 avril 1963, ayant été déposés le 5 octobre 2005 auprès du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, ladite convention est entrée en vigueur pour Monaco le 3 novembre 2005 et recevra sa pleine et entière exécution à dater de la publication de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 23 décembre 2005

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2005/Journal-7735>